

Attribution du Doctorat Honoris Causa à l'Université François-Rabelais de Tours.

Adopté par la commission recherche du conseil académique, le 14 octobre 2014.

L'université François-Rabelais souhaite honorer, à intervalles pluriannuels, un nombre limité de personnalités exceptionnelles des mondes universitaire, culturel ou artistique en délivrant des Doctorats Honoris Causa.

Ces remises de doctorat doivent être à la fois

- l'occasion de célébrer des personnalités étrangères ayant un lien fort avec l'université,
- l'occasion d'une mobilisation de la communauté des universitaires,
- l'occasion d'une manifestation de promotion de l'institution dans ce qu'elle a de plus noble et exigeant, vers un public élargi.

La remise de ces doctorats honoris causa peut être couplée avec une manifestation existante à l'université comme la remise des doctorats. Elle peut simultanément être associée à des manifestations scientifiques, journées d'étude ou colloques, organisés par les unités de recherche.

Il est proposé que chaque composante de l'université, ainsi que la présidence elle-même, aient la possibilité de formuler une proposition qui sera examinée par le conseil académique avant éventuelle poursuite du processus par les voies règlementaires. Une cérémonie pourrait regrouper 3 à 4 récipiendaires.